



REGLES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2019

KAYAK POLO Senior et U21 ans

I- Règles communes applicables aux sélections des collectifs Équipes de France

1- Préambule

Par délégation de l'État et par convention avec la Fédération Française Handisport, la FFCK est amenée à présenter des Équipes de France dans les compétitions de référence ci-dessous :

a - Les compétitions internationales Seniors

- Championnat du Monde Senior
- Championnat d'Europe Senior
- Jeux Mondiaux

b - Les compétitions internationales Jeunes

- Championnats d'Europe et du Monde Moins de 18 ans ou ouverts à d'autres catégories (moins de 21 ans ; moins de 23 ans ; etc.)

c - Les compétitions internationales autres, ouvertes aux équipes nationales.

2- Définition des règles de sélection

Les règles de sélection pour les compétitions ci-dessus, sont établies suivant les modalités ci-après :

a- Les règles de sélection pour les compétitions internationales Seniors et Jeunes :

- Les règles de sélection sont présentées pour avis au Staff Technique, Manager et/ou au Délégué National Haut Niveau,
- Elles sont finalisées par le Directeur Technique National.

b- Les règles de sélection pour les compétitions internationales autres ouvertes aux Équipes de France :

- Le Manager des Equipes de France concerné est libre de choisir les athlètes à sélectionner, sous la responsabilité du Directeur Technique National.

Toutes les règles de sélection sont diffusées à l'ensemble des sportifs concernés, au Bureau Exécutif et au Conseil Fédéral de la Fédération, aux membres du Groupe de Suivi Olympique, aux Délégués Nationaux de Haut Niveau et aux Directeurs des Pôle France.

Elles font également l'objet d'une diffusion électronique sur le site Internet de la FFCK ou tout autre support permettant aux Comités Départementaux, Comités Régionaux, clubs et conseillers techniques sportifs d'en prendre connaissance et de favoriser une plus large information.

3- Les sélections nominatives

a- Pour les compétitions internationales :

- Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National conformément aux règles de sélection, après avis du membre du Bureau Exécutif désigné par le Président.

b- Pour toutes les compétitions internationales autres ouvertes aux Equipes de France :

- Les sélections nominatives relèvent du Manager des Equipes de France, sous la responsabilité du Directeur Technique National.

II - Règles spécifiques à la sélection des collectifs de l'Equipe de France de Kayak-Polo

Préambule :

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles de sélection qui permettront d'identifier les sportifs(ves) français(es) de Kayak-Polo capables d'atteindre les objectifs du collectif de l'Equipe de France lors des prochaines échéances internationales de référence.

Riche d'un passé glorieux et de joueurs et joueuses performants, les Equipes de France ont remporté sur les 4 dernières grandes échéances (Championnats d'Europe 2015, Championnats du monde 2016, Jeux Mondiaux et Championnats d'Europe 2017), un titre en catégorie -21ans hommes et 7 podiums pour les autres catégories. L'objectif du collectif France est de stimuler une culture de la gagne pour redevenir un pourvoyeur de titres.

La mise en place d'une philosophie de travail, d'exigence et de cohésion sont les ingrédients d'une recette qui a pour but de permettre aux équipes de France d'être performantes, ambitieuses et maîtres de leur projet.

En complément de cela, le système de sélection constitue un processus logique de préparation du collectif Equipe de France. Il contribue au fait de se donner les moyens de ses objectifs.

A – Organisation de la sélection

1. Programme d'actions pour les Equipes U21 et Seniors Dames et Hommes

	Dates	Lieux
Stage et Tournoi de Préparation*	9 -13 Août 2019	Tournoi DePADDLE Belgique et stage Saint Omer.
Championnats d'Europe	26 août – 2 Septembre 2019	Coimbra, PORTUGAL

* Dates, conditions et organisation de l'action sous réserve budgétaire.

2. Organisation des épreuves de sélection senior, moins de 21 ans.

2.1 Principe de sélection

Cette année, au regard des résultats de la saison 2018 et du bilan sportif, il a été fait le choix de supprimer les tests physiques. Ceci afin de redonner plus de temps de travail (jeu) sur les actions équipes de France que de passer ce temps à évaluer les athlètes. Cependant, un suivi des niveaux de préparation est demandé aux athlètes par équipes à des périodes souhaitées par les entraîneurs et sur des épreuves qui les intéressent d'évaluer. Cela s'établit dans une relation de confiance avec les sportifs (ves).

Il a été également fait le choix de fermer à personne l'accession aux Equipes de France afin de pouvoir convoquer n'importe quel joueur ou joueuse tout au long de la saison au regard de ses performances en championnat.

A la suite des stages, des tournois de préparation et des observations en championnat, la sélection finale des Equipes de France de Kayak Polo sera annoncée à l'issue de la finale des Championnats de France de Gond Poutouvre (6 juillet 2019). 8 joueurs(euses) seront retenus au maximum par équipes.

2.2 Conditions de participation

Seuls les athlètes qui remplissent les conditions suivantes, pourront participer aux stages de sélection et tournois internationaux Seniors :

- Être titulaire de la licence Canoë Plus 2019,
- Avoir payé ses factures à la FFCK et son droit d'entrée aux Equipe de France de Kayak Polo,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international conformément au règlement international en vigueur,
- Avoir signé avant le **15 Juin 2019** la « convention FFCK-sportif de haut niveau 2019 ».

2.3 Orientation sportives recherchée par le Staff des Equipes de France de Kayak Polo :

a) Chez les Seniors Hommes :

L'idée est de retenir des joueurs qui connaissent et maitrise le style de jeu « à la française », dotés d'une polyvalence des postes avec cependant au moins un gros point fort dans leur jeu (défensif et/ou offensif).

La capacité d'adaptation rapide et d'assimilation des ajustements technico-tactiques sont des éléments essentiels à la sélection des joueurs.

Enfin, la mise au service de l'individu pour l'équipe, l'engagement et la détermination mis en évidence sur le terrain sont des identifiants de la performance recherchés par l'entraîneur.

b) Chez les Seniors Dames :

Cette année un groupe large a été constitué afin de créer de la concurrence mais également de créer une dynamique plus importante.

La volonté est de retenir des joueuses qui connaissent et maîtrisent le style de jeu « à la française » avec des points forts (défensif et/ou offensif) et qui sont capables de s'investir totalement dans le jeu, tant mentalement que physiquement.

La capacité d'assimilation des ajustements technico-tactiques sont des éléments essentiels à la sélection des joueuses. L'engagement et la détermination mis en évidence sur le terrain sont des identifiants de la performance recherchés par l'entraîneur.

c) Chez les moins de 21ans Dames :

Cette année, la volonté de mutualiser le travail des moins de 21ans plus performantes avec les seniors dames limite l'activité de l'équipe moins de 21ans Dames mais permet également de tirer vers le haut les jeunes joueuses qui manquent en général d'ambition ou de mordant pour aller perturber la hiérarchie chez les seniors dames.

La volonté est de retenir des joueuses qui disposent d'un bon socle de préparation physique et de qualités techniques fondamentales maîtrisées.

La capacité à vivre en groupe et à se mettre au service du collectif sur le terrain sont primordiales.

La capacité d'assimilation des ajustements technico-tactiques sont des éléments essentiels à la sélection des joueuses mais l'engagement et la détermination mis en évidence sur le terrain sont des identifiants de la performance recherchés par l'entraîneur.

d) Chez les Hommes moins de 21ans :

La "sélection" se décompose en 3 phases :

1ère phase - Détection et pré-sélection des joueurs.

Les joueurs doivent posséder de solides qualités physiques et techniques (ballon et bateau) mais également des compétences cognitives (acquises ou spontanées, tels que le temps de réaction, l'anticipation ou la création) permettant au joueur de s'inscrire dans le sens du jeu et surtout dans une démarche collective. Cela offre également des garanties quant à l'adaptabilité du joueur quel que soit le style de jeu adopté ou les ajustements technico-tactiques engagés par l'entraîneur.

La différenciation des profils des joueurs (postes et points forts offensifs & défensifs, leader, créateur, finisseur, travailleur de l'ombre, ...) est également prise en compte.

2ème phase - Création d'un groupe autour du projet de jeu.

Les joueurs doivent s'impliquer totalement dans la construction et la continuité du projet de jeu et le projet de jeu peut également s'adapter aux caractéristiques des joueurs et du groupe. La capacité à vivre en groupe et à se mettre au service du collectif sur le terrain sont primordiales.

Définitions des rôles de chacun et, guidé par le projet de jeu, arbitrage sur les problématiques (dilemmes) des sports collectifs :

- Qualités individuelles vs intentions collectives,
- Spécificités physiques/techniques vs polyvalence,
- Profil classique vs profil atypique (sur l'eau comme en dehors).

3ème phase - Composition de l'équipe

Pour établir la sélection finale, les choix sont faits par le staff de l'Equipe de France et proposés au manager Kayak Polo et au DTN, en adéquation avec le projet de jeu et la cohésion du groupe, en fonction des performances des joueurs et de l'équipe sur les différentes actions.

Le staff proposant les sélectionnés au Manager et au DTN sera composé des entraîneurs identifiés pour la saison 2019 dans les catégories moins de 18 ans, moins de 21 ans et Seniors.

B – Propositions de sélection

Préambule :

Le Directeur Technique National peut minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats obtenus au cours du programme d'actions.

La validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des Equipes de France.

Dans le cas où un bateau ne pourra pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, etc...), un autre bateau pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

C – DIVERS

1. Règles spécifiques concernant les athlètes qui souhaitent "doubler" avec une autre activité de haut niveau ministérielle

Dans le cas où les deux programmes sont compatibles les athlètes peuvent courir dans les deux disciplines. Dans le cas contraire, les athlètes pourront réaliser les épreuves de sélection dans les deux disciplines et choisiront la discipline à l'issue des épreuves de sélection les plus tardives.

2. Participation financière des sportifs(ves).

En dehors du Championnat d'Europe, la Fédération sollicitera une participation de chaque sportifs(ves) à hauteur de 20€ par jour de stage ou de compétition avec un montant plafond de 150€ par action.

3. Diffusion des sélections

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés aura lieu sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie au plus tard le 12 juillet 2019.